

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2018
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Daniel BELLET, Mme Valérie CAPRON-CANILLAS, M. Alain OUDARD, Mme Ghislaine CORTINOVIS, M. Gérard GAILLARD, M. Ludovic GERMAIN, Mme Annie MEYNARD, M. Claude CLARETON, Mme Jocelyne RAVET, Mme Solange OCCELLO-CHALON, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Denis SERRE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Valérie BASIN, Mme Giliane BENINCASA, M. Julien LUCCHI, Mme Brigitte BARANDON, M. Franck GIRARDEAU, M. Emile CAVASINO, Mme Sabrina GIRARDEAU, Mme Françoise SILVESTRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Laure COURBET donne pouvoir à M. Daniel BELLET, M. Marcel SERRE donne pouvoir à M. Claude CLARETON, Mme Eulalie RUS donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, M. Michel CANOVAS donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, M. Alexis MARCHAND donne pouvoir à Mme Françoise SILVESTRE

Excusés :

M. Olivier COLLIGNON, Mme Brigitte THOMASSIN, Mme Catherine LEGIER

Absents :

M. Loïc ETIENNE

Monsieur Julien LUCCHI est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Monsieur BELLET de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

---oooOooo---

18-080 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GRANDE SURFACE COMMERCIALE - SAISINE DE LA CDAC

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de saisir la CDAC afin qu'elle donne un avis sur le projet d'implantation d'un

bâtiment commercial de 880 m² de surface de vente tel que figurant au permis de construire n° 8405418F0112 ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18-081 APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES ET LA VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR BERGE DIT « DU PORTALET », QUAI CLOVIS HUGUES A L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Rapporteur : Monsieur Denis SERRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) pour l'opération de travaux de restauration du mur berge dit « du Portalet » ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

18-082 APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES ET LA VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES FONDATIONS D'UNE PARTIE DU QUAI DU PARTAGE DES EAUX A L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Rapporteur : Monsieur Denis SERRE

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées 27 pour, 2 abstentions (Mme Silvestre, M. Marchand) décide :

Article 1 : D'approuver le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la ville et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) pour l'opération de travaux de confortement des fondations d'une partie du quai du partage des eaux ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VU POUR ETRE AFFICHE LE VINGT DEUX AOÛT DEUX MILLE DIX HUIT CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

A L'Isle sur la Sorgue, 22 août 2018

Date de convocation : **6 août 2018**

Date d'affichage : 22 août 2018

Certifié exécutoire : **22 août 2018**

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
LE MAIRE,

Pierre GONZALVEZ,